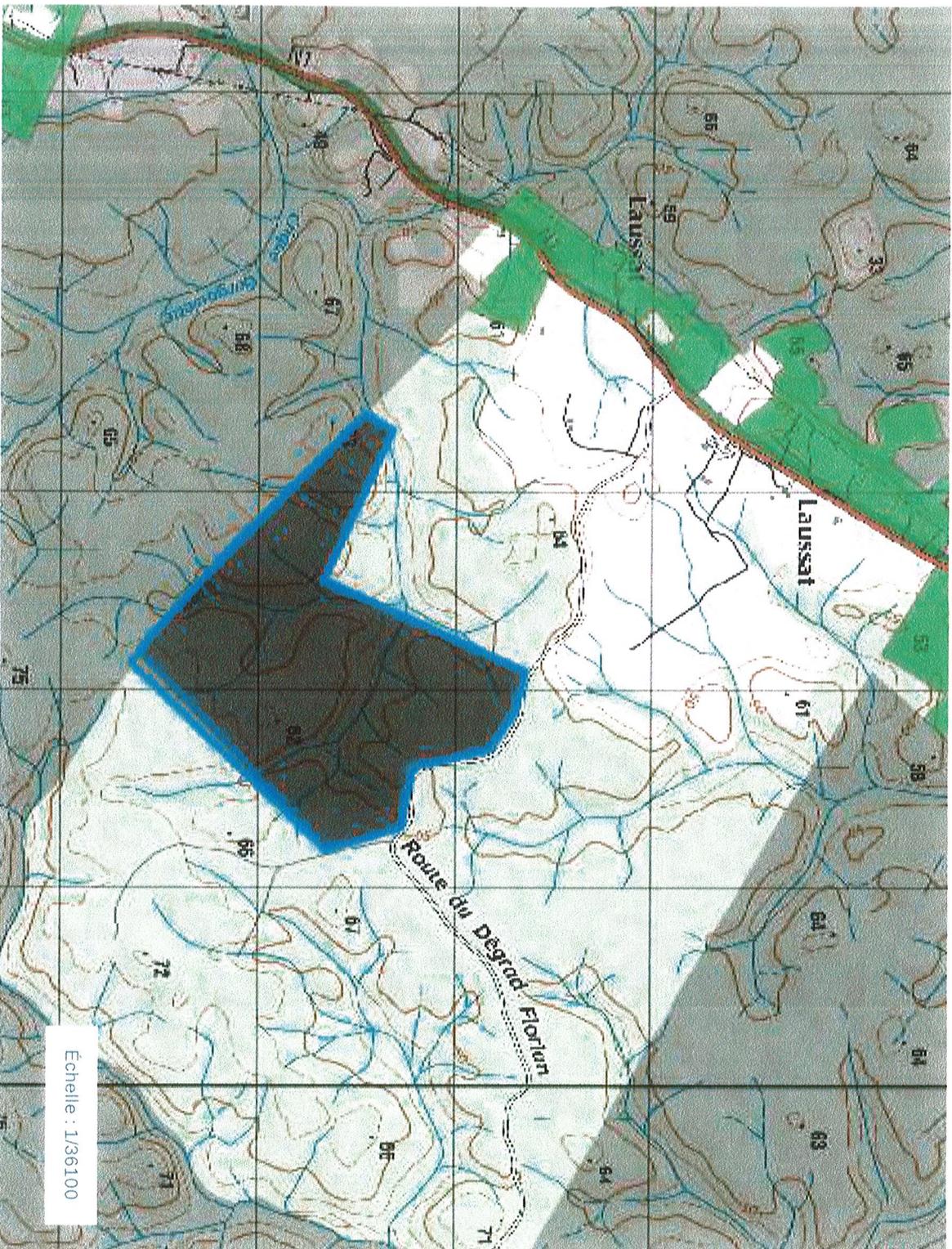


Outil du Foncier Agricole de Guyane



IDENTIFIANT : 12759

NOM : LENS

PRÉNOM : Yannick

SURFACE DEMANDÉE : 193.59

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE : EPSG

COORDONNÉES GPS :

- Borne 1 :

X : 217915.04 y : 606352.27

- Borne 2 :

X : 218118.35 y : 606296.46

- Borne 3 :

X : 218309.70 y : 606172.88

- Borne 4 :

X : 218401.39 y : 605774.23

- Borne 5 :

X : 218704.36 y : 605726.40

- Borne 6 :

X : 218819.97 y : 605343.69

- Borne 7 :

X : 217876.44 y : 604353.57

- Borne 8 :

X : 217595.18 y : 604579.59

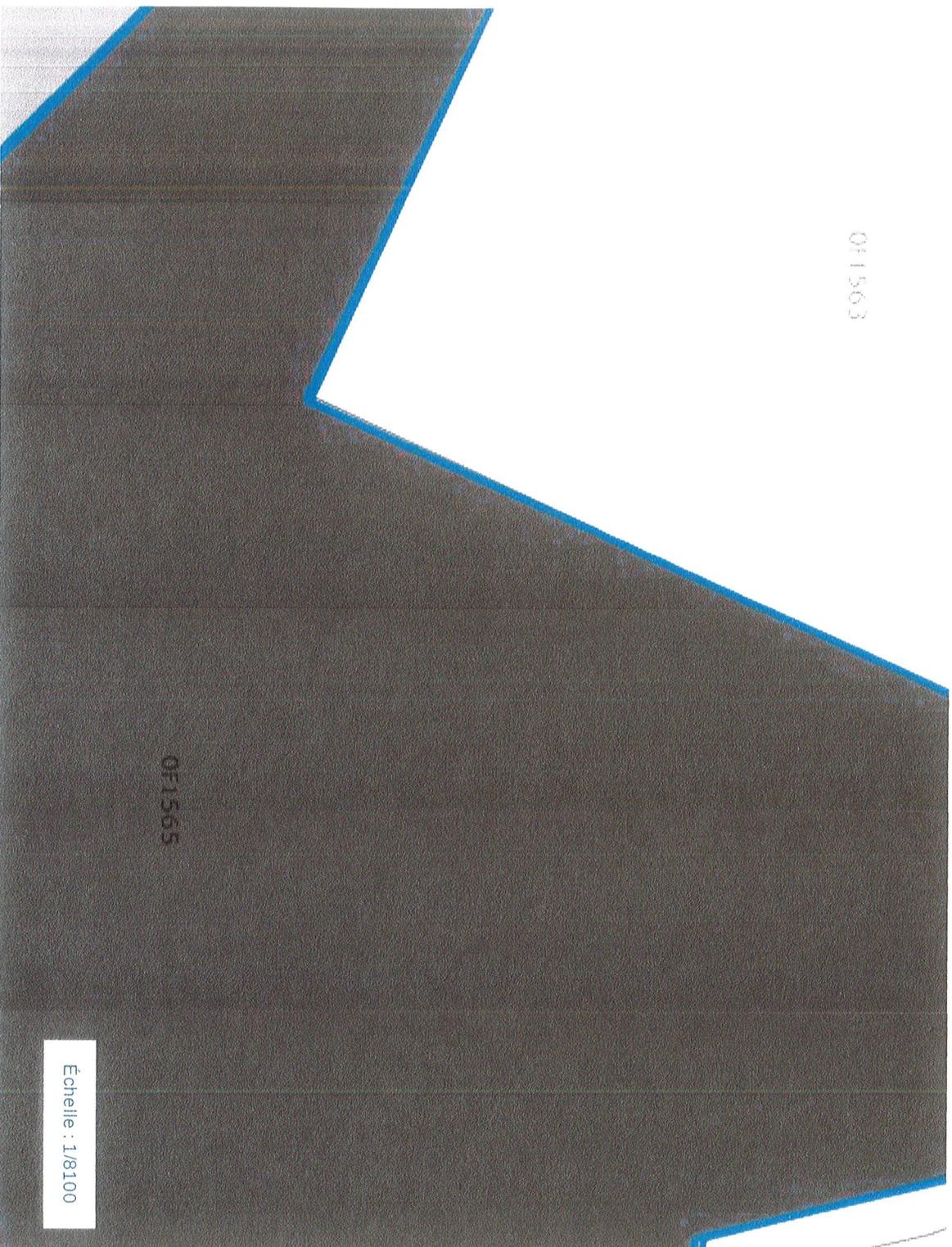
COMMENTAIRE :

document imprimé le 10/08/2021
Cette demande de foncier agricole ne m'ouvre aucun droit sur le terrain demandé et ne fait pas office de contrat d'occupation.

Demande de parcelle référencée
0F1565, lieux dit Laussat MANA
(97360).

Outil du Foncier Agricole de Guyane

0F1563



IDENTIFIANT : 12759

NOM : LENS

PRÉNOM : Yannick

SURFACE DEMANDÉE : 193.59

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE : EPSG

COORDONNÉES GPS :

- Borne 1 :

X : 217915.04 Y : 606352.27

- Borne 2 :

X : 218118.35 Y : 606296.46

- Borne 3 :

X : 218309.70 Y : 606172.88

- Borne 4 :

X : 218401.39 Y : 605774.23

- Borne 5 :

X : 218704.36 Y : 605726.40

- Borne 6 :

X : 218819.97 Y : 605343.69

- Borne 7 :

X : 217876.44 Y : 604353.57

- Borne 8 :

X : 217595.18 Y : 604579.59

COMMENTAIRE :

document imprimé le 10/08/2021

Cette demande de foncier agricole ne m'ouvre aucun droit sur le terrain demandé et ne fait pas office de contrat d'occupation.

Demande de parcelle référencée
0F1565, lieux dit Laussat MANNA
(97360).



Yannick LENS

Le 16 septembre 2020

Monsieur Yannick LENS BENTH
Exploitant agricole en cours d'installation
Pk 191 RN1 Saut Sabat
97360 MANA

Objet : MANDAT

Monsieur,

Dans le cadre de votre projet d'installation et maintenant dans votre projet d'extension, vous nous avez fait confiance en nous confiant la mission de vous assister dans vos démarches. Nous vous en remercions.

Dans ce cadre, nous avons convenu que :

- la SASU Eric Leignel Conseil devient l'interlocuteur de l'ensemble des intervenants au projet, notamment, les administrations, les investisseurs et financeurs pour toutes les étapes du projet. A ce titre, il est destinataire de l'ensemble des documents relatifs au projet.
- La SASU Eric Leignel Conseil se charge :
 - . D'effectuer les différents montages de dossier à chaque étape,
 - . D'effectuer les démarches auprès de l'ASP, de l'OFAG, la DEAL, la CDPENAF, l'autorité environnementale, la Préfecture, la DAAF... et de tous les organismes concernés par le projet,
 - . D'effectuer les demandes de subvention,
 - . De rechercher les intervenants ad hoc pour chaque étape du projet.

La société Eric Leignel Conseil sera libre de faire intervenir les professionnels qu'elle juge nécessaire pour le bon avancement du projet, toutes phases confondues.

Dans ce cadre, nous avons besoin que vous nous validiez le présent mandat de représentation auprès des administrations et autres organismes ci-dessus énoncés en nous retournant la présente revêtue de la mention manuscrite : « bon pour mandat », datée et signée.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération.

Yannick LENS BENTH
"bon pour mandat"
date et signature

17/09/20



Eric LEIGNEL
Président



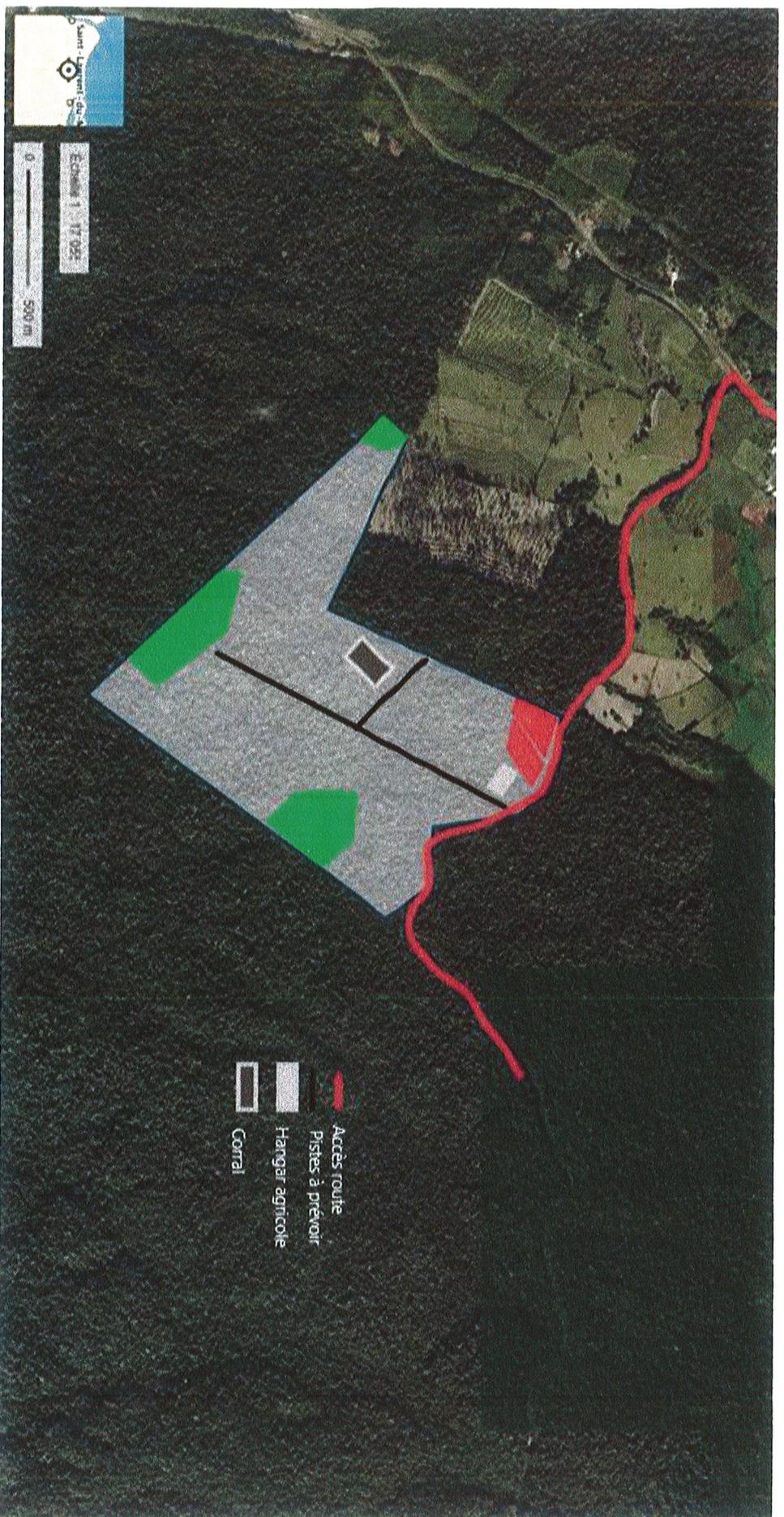
ERIC LEIGNEL
Conseil 97351 MATOURY
SIRET : 539 058 206 00042
Tél : 0694 222 333 - Fax : 06 87 34 01 21
Mél : eric.leignel@cerialeconnect.com



Loy

AMENAGEMENTS PROVISOIRES PREVUS





- La construction d'un hangar agricole et d'un corral est prévue sur la parcelle, une fois les travaux de défrichage terminés.
- Aménagement de pistes (emplacement provisoire) de 5 mètres de largeur et de 430m, 1450 m de longueur (mesures provisoires)

L'emplacement des aménagements et des zones présentés ci-dessus ne sont que provisoire. Les zones cultivées ainsi que les zones boisées à conserver ne peuvent être prévu à l'avance. Elles feront donc l'objet d'une réévaluation une fois la demande de foncier de Monsieur Yannick LENS accordée. L'emplacement des espaces à conserver (zones humides et berges) sera également discuté avec les entreprises spécialisées dans la défriche et sera réétudié sur place.

→ **Travaux postérieurs à la défriche :**
Préparation du sol pour la plantation de plantes fourragères (semis de Kikuyu) : gyrobroyage et labour seront donc effectués. Des amendements organiques seront également réalisés tous les 2 ou 3 ans pour l'entretien des parcelles de pâturage (fumier ou NPK).

De plus, des amendements calcaiques et organiques sont également prévus pour les cultures vivrières.

→ **Aucun forage n'est prévu pour ce projet.**

→ **Monsieur LENS commencera son activité avec l'achat de 30 génisses et d'un taureau**